Image not found or type unknown

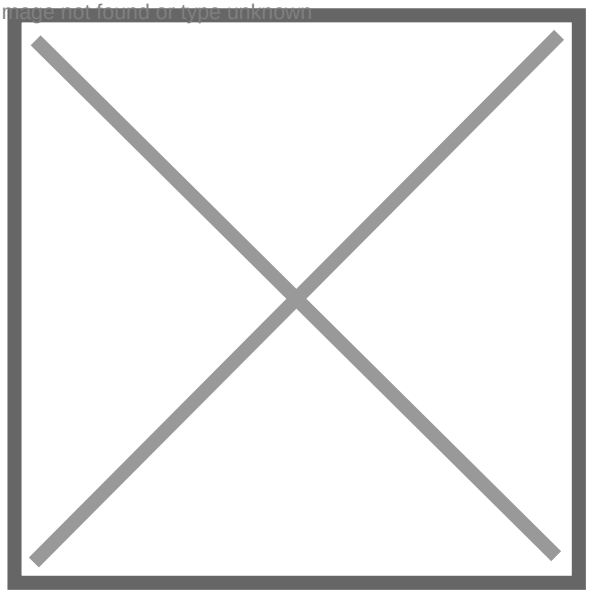

Loyers impayers depuis deux ans

Par **dinosaure**, le **08/10/2010** à **00:40**

Bonjour,
est-il normal qu'un proprietaire reclame deux ans de loyers impayes en les reclamant au garant.ne devez t-il pas l'avertir avant par courrier.

Par **lorelay45**, le **08/10/2010** à **16:47**

Lisez les conditions générales du contrat de bail de la personne dont vous vous êtes porté garant.

Cependant, deux ans sans vous avertir peut être considéré comme une négligence de la part du bailleur.
Peut-être avez-vous déménagé entre temps, ce qui fait que vous n'avez rien reçu.

Vous avez le droit de réponse et pouvez écrire au bailleur en recommandé pour savoir pourquoi avoir attendu 2 ans pour vous informer.

Cdt

Par **mimi493**, le **08/10/2010** à **16:48**

Relisez surtout votre engagement de caution, il arrive fréquemment, qu'il ne soit pas valide.

Par **dinosaure**, le **09/10/2010** à **06:11**

merci pour votre réponse,mais ,il s'agit d'un bail commercial,j'ai revendu mon fond de commerce ,et le nouveau locataire a fait un arrangement avec la proprietaire pour d'éventuelle travaux en contre partis de loyer gratuit,mais etant garant du nouveau locataire,personne ne m'a avertit de cette arrangement.la proprietaire a attendu un an et demi,avant de s'apercevoir qu'il n'avait pas fait de travaux,et bien sur disparut de la circulation.
dans le bail commercial,il est bien stipullé que le loyer est mensuel,et, que le moindre retard,engagerait des poursuites,et expulsion du locataire.
pour moi,la proprietaire est responsable,car elle n'a pas respecté les clauses du bail.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés